

**COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2023**

**N°DCM-2023-068 A**

**OBJET :**

**FINANCES**

Budget principal

Décision Modificative n°2

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 17 octobre 2023, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

**Etaient présents :**

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. POCHON - M. DUPUPET - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

M. MORIN représenté par Mme ROBIN - M. DI CARLO représenté par M. PERREAULT - Mme COUTURIER représentée par Mme BAS-DESFARGES - M. GINDRE représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - Mme D'ALMEIDA représentée par M. JANNET.

**Absent :** néant.

Membres en exercice : 27  
Membres présents : 21  
Membres votants : 27

M. Michel JACQUARD est élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame ROBIN explique aux conseillers municipaux que la commission Finances a étudié, le 17 octobre 2023, l'état des consommations de crédits réalisées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour le budget principal et les budgets annexes nouvelle gendarmerie et cinéma. Au vu des dépenses et recettes réalisées en fonctionnement et en investissement, des ajustements entre sections ont été envisagés ;

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),**

**APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°2 pour le budget principal ci-après,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux transferts de crédits correspondants.

... / ...

Décision modificative n° 2/2023- BUDGET GENERAL						
article	libellé	opération	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
2111	Terrains nus - Achat parcelle ASL LOT MAILLET	549			1,00	
2111						
chap 041	Terrains nus				149,00	
1328						
chap 041	Autres subv. D'investissement rattachés aux actifs non amort.					149,00
1321	Subvention non transférable Etat et ets nationaux - DRAC Eglise	597				33 391,00
722						
chap 042	Production immobilisée - immobilisations corporelles - travaux en régie aire camping-cars park			11 000,00		
2152						
chap 040	Installation de voirie - travaux en régie aire camping-cars park	630			11 000,00	
21351	Installations générales, agencements et aménagements des constructions-sols centre culturel	627			22 390,00	
74111	Dotation forfaitaire des communes			49 000,00		
741121	DSR dotation de solidarité rurale			20 400,00		
741127	DNP dotation nationale de péréquation			10 500,00		
6688	Autres charges financières (commission)		- 19 000,00			
66111	Intérêts réglés à l'échéance		- 20 000,00			
657363	Subvention de fonct Ets SPA - B nouv gendarmerie		39 000,00			
6573641	Subvention de fonct. aux budgets annexes - b cinéma		15 275,00			
64131	Personnel non titulaire - Rémunérations		40 000,00			
6455	Cotisation pour assurance du personnel		6 500,00			
62268	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		20 000,00			
615231	Entretien et réparations sur voiries		9 125,00			
	<b>TOTAL</b>		<b>90 900,00</b>	<b>90 900,00</b>	<b>33 540,00</b>	<b>33 540,00</b>

Ainsi délibéré le 23 octobre 2023

Le Maire  
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :  
Affichage ou notification  
Le : 6/11/2023  
Et dépôt en Préfecture  
Le : 6/11/2023

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.